

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE DE SHERBROOKE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(36e réunion)

Tenue le mercredi 4 décembre 1996

Ordre du jour:

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et nouveaux membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux des 16 octobre et 20 novembre 1996.
5. Tâches.
6. État de la situation dans le secteur public.
7. Moyens d'action :
 - a) Manifestation nationale.
 - b) Mandats de grève.
8. Divers.
 - a) Calendrier scolaire.

Présences : 168 membres.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

Résolution 36.1

Il est proposé de nommer Yves Lafond à la présidence de l'assemblée.

Prop. : Martin Riou

App. : Jean Lacharité

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. ACCEPTATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES

Résolution 36.2

Il est proposé d'accepter Annie Bernard, Johanne Demers et Guillaume Lallier comme nouvelles et nouveau membre du SPECS.

Prop. : Denis Lamoureux

App. : René Pelletier

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 36.3

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Prop. : Alain Chevrette

App. : Pierre-Paul Charlebois

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 16 OCTOBRE ET 20 NOVEMBRE 1996 ET SUITES

Résolution 36.4

Il est proposé d'accepter le procès-verbal du 16 octobre 1996 (34e réunion) tel que rédigé.

Prop. : Diane Lemay

App. : Clermont Olivier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX... (suite)

Résolution 36.5

Il est proposé d'accepter le procès-verbal du 20 novembre 1996 (35e réunion) tel que rédigé.

Prop. : Marie Théoret

App. : Diane Lemay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. TÂCHES

Claude Tétreault présente le dossier. L'administration du Collège refuse d'accepter la proposition adoptée lors de l'Assemblée générale du 20 novembre 1996.

6. ÉTAT DE LA SITUATION DANS LE SECTEUR PUBLIC

Martin Riou et Jean Lacharité présentent l'état de la situation.

Résolution 36.6

Il est proposé que la CSN prenne ses distances par rapport au modèle québécois basé sur le partenariat avec le patronat et s'en tienne à des positions de défense et de promotion des intérêts des travailleuses et travailleurs avec ou sans emploi.

Prop. : Yves Lawler

App. : Chantal Nault

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 36.7

il est proposé que la CSN revendique qu'il y ait une taxe sur les transactions financières spéculatives.

Prop. : Yves Lawler

App. : Joachim Cloutier-Viens

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 36.8

il est proposé que la Centrale CSN fasse l'analyse et l'interprétation de la proposition Bouchard et diffuse le résultat de cette interprétation auprès des membres et du grand public.

Prop. : René Pelletier

App. : Jean-Claude Thibault

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. MOYENS D'ACTION

a) Manifestation nationale :

Jean Lacharité invite les membres à participer massivement à la manifestation nationale CSN du 7 décembre à Québec.

b) Mandats de grève :

Résolution 36.9

Il est proposé que l'Assemblée générale mandate la FNEEQ (CSN) pour tenir une journée de débrayage à exercer au moment jugé opportun.

Prop. : Denis Lamoureux

App. : René Pelletier

Vote : Pour : 114 - Contre : 42 - Abstention : 1.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Résolution 36.10

Il est proposé que le Comité d'action sur les moyens de pression se penchent aussi sur les moyens à mettre en oeuvre sur les tâches.

Prop. : Mireille Letendre

App. : Denis Lamoureux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DIVERS

a) CALENDRIER SCOLAIRE :

Martin Riou présente le dossier.

Proposition princiale

Il est proposé que l'Assemblée générale recommande à tous les membres qu'il n'y ait aucune matière nouvelle et aucune évaluation les 23-24 décembre et les 2-3 janvier, afin d'éviter toutes pénalités aux étudiantes et étudiants, suite à la lutte qu'ils ont menée contre les coupures en éducation.

Prop. : Martin Riou

App. : Claude Tétreault

8. DIVERS (suite)

a) CALENDRIER SCOLAIRE : (suite)

Amendement proposé :

Considérant la lutte que les étudiantes et les étudiants ont menée contre les coupures en éducation;
considérant qu'il faut éviter toutes pénalités aux étudiantes et étudiants;
considérant que la décision du Conseil d'administration du Collège fait en sorte que certaines journées de cours du nouveau calendrier scolaire ne sont pas du tout favorables à des apprentissages de qualité;

Résolution 36.11

Il est proposé que l'Assemblée générale recommande à toutes et à tous les membres qu'il n'y ait aucune matière nouvelle et aucune évaluation les 23-24 décembre et les 2-3 janvier.

Prop. : Gervais Tremblay

App. : Benoît Giroux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'adoption de l'amendement dispose de la proposition principale.

Du Département de philosophie :

Attendu que les membres de la Commission des études ont été **mandatés par leurs collègues enseignants pour faire des recommandations au Conseil d'administration** sur toute question de nature pédagogique, dont entre autres celle qui nous préoccupe ici, à savoir le calendrier scolaire et que ce mandat a été **négocié et finalement accepté par cette même direction**, au terme d'un long débat ...

Attendu que la recommandation de la Commission des études **respecte le Règlement sur le régime des études collégiales** qui stipule que «le Collège doit organiser au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation», les **journées d'étude et d'encadrement étant considérées comme des «jours consacrés aux cours et à l'évaluation» ...**

Attendu que **le principe**, dont la tradition au Collège ne remonte qu'à une quinzaine d'années, **d'assurer seize lundis, seize mardis, a aussi été respecté** par la Commission des études dans sa recommandation au sujet du Calendrier scolaire

Attendu qu'**il est difficile de comprendre, dans les faits**, comment les journées d'étude et d'encadrement ne peuvent être considérées équivalentes à des journées de cours «si on les examine du point de vue des apprentissages effectués et du soutien accordé à l'étudiant», et que cette difficulté nécessiterait certainement d'être abordée, lors d'une

8. DIVERS (suite)

a) CALENDRIER SCOLAIRE : (suite)

journée pédagogique, par les principaux intervenants concernés, à savoir ceux-là même qui dispensent les cours, encadrent les étudiants, et font en sorte que les apprentissages s'effectuent et ce, **d'autant plus que ces journées d'étude et d'encadrement sont, de droit, considérées comme des jours de cours ...**

Attendu que la recommandation de la Commission des études **respecte aussi le principe formulé dans le Projet de formation du Collège** lors des dernières années, principe selon lequel il nous faut dorénavant **tenir compte d'une nouvelle réalité sociale, à savoir que les étudiants sont de plus en plus nombreux à travailler pour s'assurer d'une formation adéquate dans le contexte socio-économique** dont ils vivent les difficultés, et que cette recommandation offre ainsi l'avantage de ne pas pénaliser outre mesure les nombreux étudiants qui travaillent durant la période du temps des Fêtes ...

Attendu que la recommandation de la Commission des études respecte aussi un souci devenu prévalent lors des discussions et de l'adoption de la nouvelle politique d'évaluation des apprentissages, à savoir «l'équité», **cette équité ne pouvant être respectée que dans la mesure où nous évitons à un nombre certain d'étudiants** (le Collège de Sherbrooke, grâce à la qualité de la formation qui y est donnée, accueillant de nombreux étudiants de régions éloignées) **de recourir à des mesures d'exception** qui pourraient être préjudiciables à leur apprentissage ...

Nous considérons en conséquence que **la recommandation de la Commission des études quant au calendrier scolaire respecte tous les principes** que nous avons largement **discutés pendant ces trois dernières années de l'implantation de la Réforme du réseau collégial et dont la principale conclusion est venue confirmer**, nous semble-t-il, **la crédibilité du réseau collégial** dans une perspective de moyen et de long termes. Il nous reste à espérer que la plus grande autonomie accordée aux directions locales par cette même réforme ne remette pas en cause cette crédibilité acquise par les enseignant(e)s.

Pour toutes ces raisons:

Rés.modifiée et adoptée comme suit à l'AG du 18 déc.96 :

Résolution 36.12

Il est proposé que l'Assemblée générale dénonce la décision du Conseil d'administration du Collège concernant le Calendrier scolaire 1996-1997 et affirme qu'on est à même d'atteindre les objectifs de formation dans le cadre du calendrier proposé par la Commission des études.

Prop. : Diane Lemay

App. : Martin Riou

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DIVERS (suite)

a) CALENDRIER SCOLAIRE : (suite)

Proposition :

Il est proposé que la FNEEQ entreprenne avec la FEC et la FAC une démarche pour obtenir le retrait du règlement de 82 jours.

Prop. : Yves Lawler

App. : Jean-Serge Bergeron

Résolution 36.13

Il est proposé que l'on dépose la proposition à une prochaine assemblée générale.

Prop. : Mireille Letendre

App. : Michel-Marc Lemieux

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

b) BOYCOTT : MÉTRO, RICHELIEU, SUPER CARNAVAL :

Reporté à la prochaine assemblée.

Martin Riou, président

Jean Lacharité, secrétaire